



Songeons

DEPARTEMENT DE L'OISE
MAIRIE DE SONGEONS
24, Rue du Maréchal de Boufflers
60380 SONGEONS

☎ : 03.44.82.30.47

Le 23 août 2024

ARRETE MUNICIPAL 2024_A055

Le Maire de SONGEONS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-2,
- Vu la loi N° 96-603 du 5 juillet 1996,
- Vu le Code Pénal,
- Vu les articles L 131-1 et suivants du Code des Communes relatifs à la police des routes et voies de communication à l'intérieur de l'agglomération ;
- Vu le Code de la Route, notamment l'article R 37-1 ;
- Vu la demande de Mr Antoine HEQUET, Président des Jeunes Agriculteurs de l'Oise, rue Frère Gagne BP 40403 – 60021 Beauvais Cedex ;
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité pendant les manifestations publiques et de prescrire toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents,
- Vu l'avis favorable du Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Songeons ;

ARRETE

Article 1 : Les Jeunes Agriculteurs de l'Oise, rue Frère Gagne BP 40403 – 60021 BEAUVAIS Cedex sont autorisés à organiser la foire agricole le **dimanche 8 septembre 2024** et à occuper le domaine public dans les rues et place suivantes :

Rue du Maréchal de Boufflers (à partir de François Chausseur), Place de la Halle, Rue Crignon Fleury (jusqu'au porche EMION), Route de Morvillers (jusqu'à la rue des Prairies), Rue de Verdun, Place du Franc Marché, Place du Général de Gaulle de **5 heures à 21 heures**.

Article 2 : La circulation sera réglementée de la manière suivante :

1/ la circulation sera interdite dans les rues suivantes le dimanche 8 septembre 2024 :

- de la Place de la Halle à la boutique François Chausseur, Rue du Maréchal de Boufflers
- Rue Crignon Fleury sauf riverains
- Route de Morvillers : de la Halle à l'accès à la Rue des Prairies
- Rue de Verdun en totalité
- Place du Franc Marché en totalité
- Rue Jean Touchard : du magasin Coccinelle jusqu'à la rue des Sorbiers
- Ru du Maréchal de Boufflers : du monument aux Morts jusqu'à la rue du Château

2/ la circulation sera assurée :

- 1 - Morvillers-Songeon dévié par la Rue de la Briqueterie, la Rue Amand, la Rue des Champs, la Rue des Prairies, Hameau de Séronville, rue de Séronville.
- 2 – Morvillers vers Ernemont-Boutavent : par la rue de la Briqueterie
- 3 - Formerie-Songeon dévié par la Rue Amand, Rue de Séronville-Morvillers.
- 4 – Songeon vers Morvillers dévié par rue de Séronville puis Hameau de Séronville

Article 3 : Le stationnement sera interdit le samedi 7 septembre 2024 Place de la Halle, Place du Général de Gaulle et Place du Franc-Marché de 12h 30 à 24 h.

Le stationnement sera totalement interdit le dimanche 8 septembre 2024, Rue de Verdun, Place de la Halle, Place du Général de Gaulle, Place du Franc-Marché, rue du Maréchal de Boufflers (à partir de la boutique François Chausseur), Rue Crignon Fleury (jusqu'au porche de l'EMION), route de Morvillers (de la Halle à l'accès de la rue des Prairies).

Article 4 : La vitesse dans l'agglomération sera limitée à 30 km /heure.

Article 5 : La signalisation réglementaire sera posée par Les Jeunes Agriculteurs de l'Oise.

Article 6 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément au règlement en vigueur.

Article 7 : Chacune des personnes suivantes seront chargées de l'exécution qui les concerne :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Songeon,
- Les Jeunes Agriculteurs de l'Oise, rue Frère Gagne BP 40403 – 60021 Beauvais cédex ;
- UTD de Songeon
- Mairies de Morvillers, Escames et Ernemont-Boutavent

Le Maire,
Jean-Claude BAGUET

